



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ED 2395/22**

7 février 2022  
Original : anglais

**F**

**Communication du  
Gouvernement brésilien**

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et joint, à titre d'information, une communication du Gouvernement brésilien qui demande qu'elle soit distribuée aux Membres de l'Organisation.



REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

Rebraslon-001/2022

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres présente ses compliments à l'Organisation internationale du Café (OIC) et a l'honneur de se référer au document de travail WP-Council 318/21 Rev. 1, qui contient un plan de paiement des arriérés de contributions du Viet Nam pour 2020/2021 ainsi que de ses contributions pour 2021/2022.

Le Brésil reconnaît l'importance de l'engagement du Viet Nam envers l'Organisation internationale du Café et est heureux de savoir que le Viet Nam accepte la prorogation du présent Accord. En tant que grand producteur de café de l'Asie du Sud-Est, la qualité de Membre du Viet Nam et sa participation active à l'Organisation représentent une contribution inestimable et indispensable aux travaux de l'OIC, en particulier dans le cadre des débats sur le nouvel accord international sur le café, qui constituent une occasion extraordinaire de moderniser l'Organisation.

Toutefois, le Brésil ne peut, pour les raisons exposées ci-dessous, accepter le plan de paiement proposé par le Viet Nam :

- Il accorderait un traitement exceptionnel à un État membre donné, créant ainsi une situation de privilège particulier, ce qui n'est pas souhaitable dans une organisation internationale comme l'OIC ;
- Cela créerait un grave précédent. Bien que le document 318/21 stipule que le plan de paiement "ne constitue pas un précédent", nous savons tous qu'immédiatement après son adoption officielle, le précédent est automatiquement créé. Il serait dès lors difficile de refuser les mêmes droits à tout autre pays Membre ;

- Étendre à tous les Membres la possibilité de verser leurs contributions en plusieurs tranches peut mettre sérieusement en péril l'avenir de l'Organisation. Comme le montre le dernier rapport du Comité des finances et de l'administration (document FA 311/21), les pays ayant actuellement des arriérés de contributions représentent "une grave menace pour la viabilité financière de l'Organisation".

En outre, après juin 2022, la trésorerie de l'Organisation pourrait tomber en dessous du coût total estimé de la liquidation. Si les pays ayant des arriérés de contributions, et d'autres pays qui pourraient à l'avenir avoir des arriérés de contributions similaires, décident tous de verser leurs contributions en plusieurs tranches, le solde de trésorerie de l'Organisation sera non seulement inférieur au minimum nécessaire estimé pour sa liquidation, mais l'Organisation pourrait également ne pas être en mesure de faire face à ses dépenses de fonctionnement, tels que les traitements et les services, sans parler de la conduite de ses opérations et de ses projets.

À l'heure actuelle, six autres pays ont des arriérés de contributions. Ils seraient en droit d'attendre de bénéficier d'un régime similaire. Il est important de considérer qu'en l'approuvant, l'Organisation encouragerait les Membres à retarder leurs paiements plutôt que de les inciter à s'acquitter de leurs obligations.

Le Brésil demande que la présente *Note verbale* soit diffusée auprès des pays Membres.

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du Café les assurances de sa très haute considération.

Londres, le 7 février 2022